

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 MISSION « DÉFENSE »

COMMISSION DES FINANCES



Dominique de Legge

(Les Républicains - Ille-et-Vilaine)
Rapporteur spécial

ÉVOLUTIONS DES CRÉDITS DE LA MISSION « DÉFENSE »

- Les crédits de la mission « Défense » (CP), soit une hausse de près de 5 milliards d'euros en AE (+ 11,7 %) et de plus de 2 milliards d'euros en CP (+ 5 %).

■ Les crédits de la mission « Défense » s'élèveront à 47,2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 42,6 milliards d'euros en crédits de paiement

Évolution des crédits de la mission « Défense »

(en % et en millions d'euros)

	AE					CP				
	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandées pour 2018	Évolution (en pourcentage)	Évolution (en valeur)	FDC et ADP attendus en 2018	Ouvertes en LFI pour 2017	Demandés pour 2018	Évolution (en pourcentage)	Évolution (en valeur)	FDC et ADP attendus en 2018
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	1 531,8	1 443,1	-5,8%	-88,7	0,1	1 336,0	1 395,7	4,5%	59,7	0,1
178 - Préparation et emploi des forces	8 371,7	8 818,0	5,3%	446,3	376,5	7 297,0	8 066,9	10,6%	769,9	376,5
212 - Soutien de la politique de défense	22 200,5	23 259,9	4,8%	1 059,4	298,0	21 906,7	22 928,0	4,7%	1 021,3	298,0
146 - Équipement des forces	10 140,2	13 661,0	34,7%	3 520,7	66,7	10 051,4	10 243,2	1,9%	191,9	66,7
Total	42 244,2	47 182,0	11,7%	4 937,8	741,3	40 591,0	42 633,8	5,0%	2 042,7	741,3

Source : commission des finances du Sénat

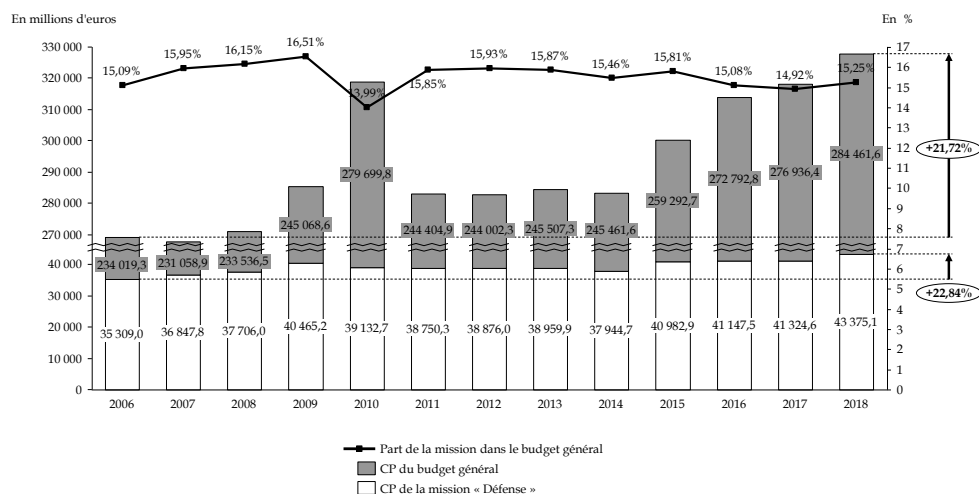
- Hors contribution au CAS « Pensions », les CP de la mission progresseront de 1,8 milliard d'euros, passant de 32,4 milliards d'euros en 2017 à 34,2 milliards d'euros en 2018.

- La part des CP de la mission « Défense » dans le budget de l'État s'élèvera à 15,2 %,

contre 14,9 % en 2017. Entre 2006 et 2018, à périmètre courant, les CP de la mission auront progressé dans une proportion plus grande que celle du budget de l'État.

Évolution de la part des crédits de paiement de la mission « Défense » dans le budget de l'État

(en % et en millions d'euros, à périmètre courant)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

■ L'effort « net » prévu pour 2018 s'élève à 600 millions d'euros, compte tenu du coût pour 2018 des mesures décidées lors du conseil de défense du 6 avril 2016 (un milliard d'euros) et de la rebudgétisation d'une partie des surcoûts liés aux Opex (200 millions d'euros).

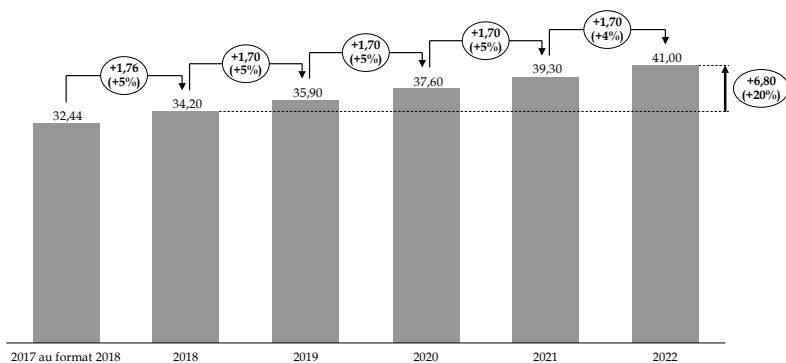
■ La portée de cet effet est, dans une large mesure, conditionnée à la fin de gestion 2017, du fait de l'annulation de 850 millions d'euros intervenue en juillet 2017, d'un montant des surcoûts liés aux opérations extérieures (Opex) et des missions intérieures (Missint), qui devrait atteindre un niveau record, proche de 1,5 milliard d'euros, et d'un montant de crédits

reportés en 2016 et 2017 encore « gelés » (700 millions d'euros). Sans financement interministériel du surcoût des Opex et des Missint, ni dégel de ces crédits, le report de charge de la mission « Défense » pourrait approcher les 4 milliards d'euros (contre 2,9 milliards d'euros actuellement), obérant ainsi les marges de manœuvre qui devaient être dégagées en 2018.

■ Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit une augmentation des CP de la mission s'élevant à 1,7 milliard d'euros par an.

Évolution des crédits de paiement de la mission « Défense » entre 2017 et 2020

(en % et en milliards d'euros)



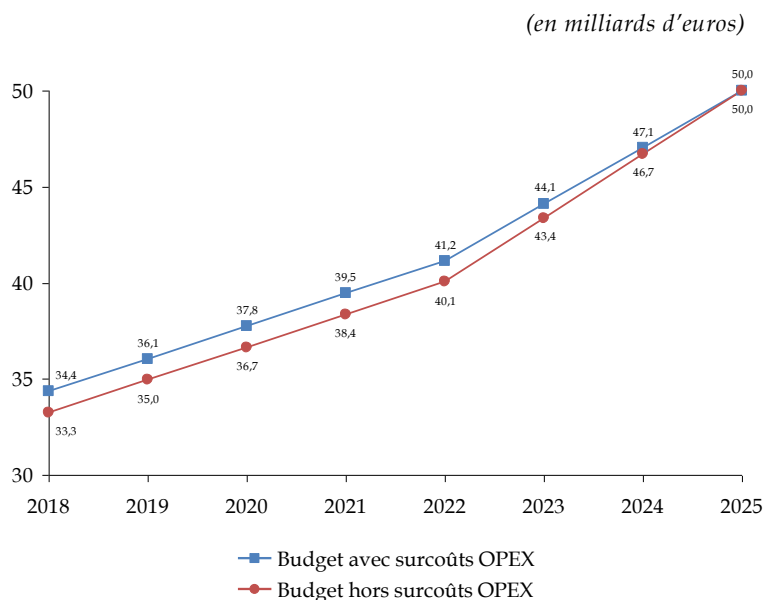
Champ : hors contribution au CAS « Pensions »

Source : commission des finances du Sénat, d'après le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022

■ Si cette trajectoire était respectée, l'effort à consentir pour atteindre l'objectif de porter les ressources des armées à 50 milliards d'euros d'ici 2025 devrait être accentué à compter de 2023. Une augmentation de

3 milliards d'euros annuelle serait ainsi nécessaire, voire 3,3 milliards d'euros, en excluant les dépenses liées au financement du surcoût des opérations extérieures.

Hypothèses de trajectoire permettant d'atteindre l'objectif de porter à 2 % du PIB les crédits des armées



Source : commission des finances du Sénat

LES PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

LES MOTIFS DE SATISFACTION

■ La rebudgétisation à hauteur de 200 millions d'euros de la provision Opex, qui sera portée à 650 millions d'euros. En effet, malgré son caractère manifestement insincère, le montant de la provision Opex inscrit dans la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 (450 millions d'euros) avait été jusqu'à présent systématiquement repris dans chaque loi de finances.

■ La création de 500 postes en 2018, concentrés sur les domaines de la sécurité, de la protection, du renseignement et de la cyberdéfense, et la poursuite de la montée en puissance de la Garde nationale, qui permettront de réduire la tension sur les personnels.

■ Un effort important, de l'ordre de 1,2 milliard d'euros, en faveur des équipements :

- le programme des livraisons et des commandes prévues pour 2018 devrait permettre de répondre aux besoins des forces, sous réserve que le calendrier des livraisons soit effectivement respecté ;

- près de 4 milliards d'euros seront consacrés à l'entretien programmé des matériels, soit une hausse de 450 millions d'euros par rapport à 2017. Ce surcroît de crédits devrait permettre d'améliorer le maintien en condition opérationnelle des matériels, permettant de mieux faire face aux phénomènes de suractivité et de surintensité auxquels ils sont confrontés en opération et, partant, d'accroître les taux de disponibilité opérationnelle ;

- l'entretien des infrastructures, notamment celles du quotidien, devrait être doté de 333 millions d'euros (+ 162,5 millions d'euros par rapport à 2017). Cet effort devra être poursuivi dans les années à venir. En effet, **l'investissement nécessaire à la remise à un niveau de risque considéré comme acceptable de l'ensemble du patrimoine des armées est estimé à un montant compris entre 2,5 milliards d'euros et 3 milliards d'euros. En l'absence d'inflexion durable, ce montant serait doublé en dix ans.**

■ **La poursuite du plan d'amélioration de la condition du personnel (PACP) qui sera complété par un « plan famille ».** Outre un volet financier, ce plan comportera des mesures en faveur du logement familial et de l'hébergement ainsi que des actions sociales. Au total, sur la durée du quinquennat, **300 millions d'euros devraient être consacrés à ce plan.** L'inscription de ces dispositifs dans la durée est importante pour répondre aux enjeux liés à la fidélisation des personnels.

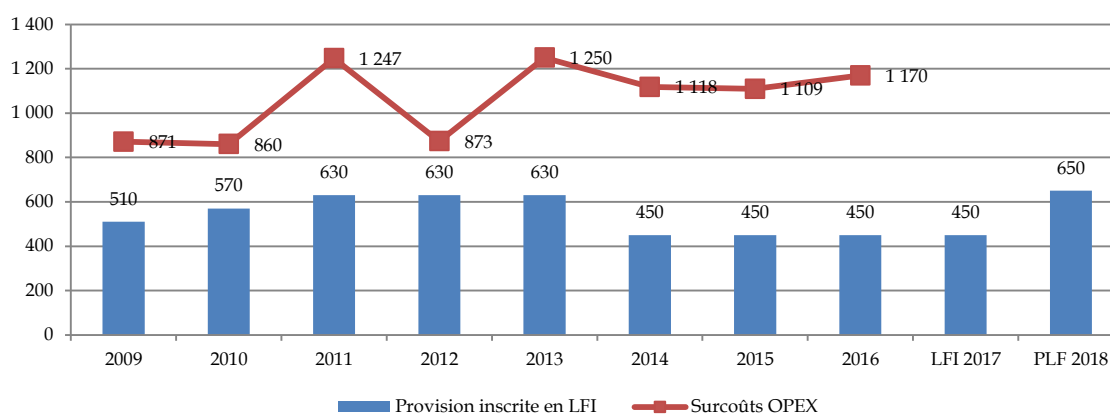
LES POINTS DE VIGILANCE

■ Malgré l'augmentation de la provision Opex, un dépassement sera sans aucun doute constaté en 2018, le surcoût des Opex n'ayant jamais été inférieur à 1,1 milliard d'euros depuis 2014. **Or les modalités de**

financement du surcoût Opex et Missint au-delà de la provision prévue dans le présent projet de loi de finances ne sont pas arrêtées.

Évolution des surcoûts et de la provision destinée au financement des opérations extérieures

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après des données ministère des armées

■ **Un projet de service national obligatoire dont les contours demeurent flous** alors que le coût de ce dispositif, hors investissements initiaux, serait compris entre 1,4 milliard d'euros et 1,8 milliard d'euros par an, selon l'Institut Montaigne, et entre 1,5 milliard d'euros et 3 milliards d'euros selon le programme présidentiel.

■ L'année 2018 devrait voir le début du **déploiement du logiciel Source Solde**. Or il apparaît indispensable que la bascule de Louvois vers Source Solde n'intervienne que si l'ensemble des tests sont positifs, en particulier permettant de vérifier que le progiciel pourra effectivement supporter la mise en œuvre du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019.